

Qui veut la peau du CNHSCT ?

A quoi sert le CNHSCT ?

- étudier globalement les problématiques hygiène, sécurité et conditions de travail,
- développer une politique nationale de prévention, notamment sur les risques psycho-sociaux,
- regrouper les données des comités régionaux et mesurer leur répercussion effective sur la santé des agents,
- exiger de la Direction qu'elle donne des consignes claires et égalitaires à toutes les régions, sur ces champs de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail.
- faire respecter l'ensemble des prérogatives des CHSCT régionaux.

Que constate aujourd'hui le CNHSCT ?

Dans l'intervention du SNU-FSU en date du 25 mars 2009, lors de la séance d'installation du CNHSCT, nous avons exigé un état des lieux en ce qui concerne les agressions et incidents survenus depuis la création de Pôle emploi.

Pour la réunion du Comité du 11 mai 2009, la Direction de l'institution a fourni un document incomplet dans lequel est recensé un minimum de 1125 agressions verbales, 41 agressions physiques et 175 sinistres, pour le seul premier trimestre 2009.

Continuellement depuis la fusion, des agents de toutes les régions (Nord-Pas de Calais, PACA, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, etc) subissent l'accroissement d'agressions de toutes sortes et nous font remonter leur sentiment d'isolement.

La politique de la Direction Générale, qui consiste à isoler les cas en régions pour en minimiser la portée, est inacceptable.

Seule la mutualisation des "incidents" au niveau national permet l'analyse, la compréhension des atteintes que subit le personnel de Pôle emploi et la recherche de solutions concrètes et préventives au service des agents et des usagers.



Que fait la Direction ?

Depuis la grave agression du 10 mars 2009 à Parthenay, il n'y a eu qu'un coup de fil compatissant du secrétaire d'État à l'emploi et un jugement où l'institution n'était même pas représentée.

La Direction de Pôle emploi a réagi sur le coup, mais n'a pas assuré de suivi. Le CNHSCT a pour sa part adressé un message de soutien des organisations syndicales unanimes à l'agent agressée, et continue son action afin que de tels faits ne se reproduisent plus.

Une préconisation nationale de consignes sur la prévention des agressions, et sur l'attitude à tenir en cas de survenance, est en effet primordiale.

Très récemment, dans le Nord-Pas de Calais, un agent s'est fait agresser verbalement et physiquement (insultes, crachats) devant ses enfants et sur son temps personnel, par un demandeur de son portefeuille. Très choqué, ce collègue est depuis en arrêt-maladie, et se voit refuser par la Direction Générale la qualification en accident du travail.



La Direction de Pôle emploi considère qu'il n'y a pas de relation de cause à effet ! Ce n'est pas l'avis des élus SNU-FSU du CNHSCT.

Que s'est-il passé le 11 mai 2009 ?

Toutes les organisations syndicales ont trouvé un accord sur les champs de compétence du CNHSCT, son mode d'organisation et ses relations avec les CHSCT en régions qui gardent toutes leurs prérogatives. Cela s'est traduit par la rédaction d'un projet de règlement intérieur qui a été transmis en temps utile à la Direction, puis étudié en séance.

La Direction Générale a fait un certain nombre d'amendements qui ont fait débat. Toutes les organisations syndicales ont alors voté, un par un, tous les articles de ce règlement intérieur, puis l'ont adopté. La Direction Générale a, elle, voté contre, allant jusqu'à menacer l'instance d'un recours juridique.

Ce règlement intérieur est pour les élus du personnel l'outil formel indispensable qui leur permettra de défendre la santé et les conditions de travail de tous les agents. Il donne un cadre et une assise indiscutable à un CNHSCT désormais incontournable.

Pourquoi un tel double langage de la part de la Direction ?

Lors du CCE du 5 mai 2009, la Direction Générale a pourtant confirmé que le CNHSCT doit être saisi de la question des risques psycho-sociaux. Elle pratique ainsi un double discours, car elle a l'intention, à travers le projet d'accord pré-électoral transmis aux organisations syndicales, de passer purement et simplement cette instance à la trappe !

La Direction de Pôle emploi a donc bien compris l'importance des interventions du CNHSCT, et ne souhaite pas rendre de comptes aux élus, et encore moins aux agents.

Le SNU-FSU entend mobiliser tous les moyens nécessaires pour que cette instance nationale représentative du personnel se construise, et vive au service de la santé et des conditions de travail de tout le personnel.

Nos signatures sont vos voix. Vos élus et représentants SNU-FSU CNHSCT :

Jacques-Etienne Baumal, Sandrine Blasque, Edmundo Checura-Rojas, Fabienne Delmas, Martin Houdan, Maïzouna Meram, Philippe Sabater

Paris, le 11 mai 2009